

Ministère du travail, du plein emploi et de
l'insertion

Arrêté du 28 juin 2022

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs du travail au titre de l'année 2022

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Madame Sylvie FAVIER, conseillère d'Etat, présidente du jury ;
- Monsieur Michaël ROBIN, directeur adjoint du travail à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle;
- Monsieur Nicolas MOGUET, responsable du centre interrégional de formation de Nantes de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation Professionnelle ;
- Madame Najet FERNAND, attachée d'administration de l'Etat, coordinatrice nationale handicap à la Direction des ressources humaines.

Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juin 2022,

Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération

Jean-Marc CHNEIDER